

Séance du 18 Novembre 2015

à 20h30

Présents : CANALIS Josette, CHESNAY Patrick, FERAUD Olivier, GACQUIERE Jean, GUY Ramond, MARTIN Florence, MIRC Véronique, PENNAVAYRE Jean-Pierre, VANDERCAMERE Michel.

Absente excusée : CESCO Yolande

Désignation d'un secrétaire de séance.

En l'absence de Yolande CESCO, Olivier FERAUD se propose d'effectuer cette tâche.

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 septembre 2015.

Aucune modification n'étant demandée, les Conseillers présents émargent à l'unanimité le compte rendu du 18 Septembre 2015.

2 – Correction dérogatoire de l'attribution de compensation de la commune de Lasborde par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA) :

La commune de Lasbordes, en matière de financement des ordures ménagères, a décidé de baisser la contribution apportée par le budget de la commune et de la répercuter sur les contribuables. Cette participation supplémentaire pour les contribuables s'élève à 9 751,83€. **La décision de la municipalité de Lasbordes est neutre pour la CCCLA**, puisque le montant appelé sur la commune en matière de TEOM reste inchangé. Il y a donc un maintien du report des ordures ménagères sur l'ensemble des contribuables.

Cette modification nécessite la validation de l'ensemble des commune de la CCCLA.

Vote à l'unanimité.

3 – Transfert des compétences pour l'exploitation des infrastructures et des réseaux de communications électroniques de la CCCLA vers le SYADEN et son adhésion.

La CCCLA, dans la perspective de la mise en œuvre du projet très haut débit au sein du département de l'Aude, souhaite se doter au titre des compétences facultatives, de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures de réseaux de communications électroniques prévue par le code général des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, la CCCLA souhaite adhérer au syndicat audois d'énergies (SYADEN), qui exerce cette compétence à titre optionnel en complément de la compétence obligatoire d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité.

Seul le Syaden a la possibilité d'être éligible au cofinancement de l'état, de la région et du département. Le projet concerne dans un 1er temps les zones à vocations économiques afin de répondre aux besoins des entreprises et éventuellement être un atout supplémentaire pour l'établissement de nouvelles entreprises. Sont concernées les communes de Castelnaudary, St Papoul, Salles sur l'Hers.

Le projet est réparti sur 6 ans pour un montant de 14 024 600.93 € dont 1 906 576.84 € à charge de la communauté de communes.

Vote à l'unanimité

4 – Avenant n°1 sur le fond d'amorçage du soutien au développement des activités périscolaire.

L'État a pérennisé son soutien financier aux communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires qui se traduit par un fond de soutien au développement des activités périscolaires au bénéfice des élèves du 1er degré.

Cette compétence a été transférée au Syndicat Lauragais Audois (SLA), il convient donc de reverser ce fond au SLA, après versement de l'État, selon les modalités actées l'année précédente soit : 1/3 avant le 31 décembre de l'année 1 et 2/3 avant le 30 juin de l'année n+1.

Nb: La commune a fait la demande des aides financières dans le cadre du périscolaire début septembre auprès de l'académie de Montpellier.

Il s'agit donc d'autoriser le maire à reverser au SLA le fond perçu de l'état (de l'ordre de 50€/enfant).

Vote à l'unanimité

5 – Convention pour le dépôt et la valorisation des déchets des espaces verts communaux.

Un projet de réalisation d'une plate-forme de traitement et de valorisation des déchets verts par la société Valterra Matières Organiques est en cours sur le site de Péricaud chez Mr Galamé. La collecte proviendra vraisemblablement des communes relativement proches.

Un accord a été négocié par la commune afin qu'elle puisse déposer ses déchets verts (pelouse, feuilles, tailles de haies, d'arbustes et autres végétaux) gracieusement pour un tonnage moyen de 70 tonnes. Cela évitera de descendre sur Castelnaudary.

Seuls les moyens communaux pourront accéder au site, il n'est pas prévu que les particuliers puissent déposer leurs déchets ni acheter du compost.

L'idée de pouvoir récupérer du compost pour les particuliers est émise mais il n'y a pas de régie communale. Un contact sera pris avec la société afin d'étudier une possibilité.

Il faut donc autoriser Monsieur Le maire à signer la convention.

Vote à l'unanimité.

6 – Autorisation pour une demande de subvention pour la séparation du réseau d'assainissement du réseau pluvial tour du village.

Monsieur le maire a pris contact avec l'entreprise David afin d'établir un devis pour les **travaux de séparation des réseaux du tour du village compte tenu des problèmes d'odeurs**, avec l' ATD11 pour les problèmes techniques, le Conseil Départemental pour des subventions et la Conseillère Départementale pour son soutien dans notre démarche.

En ce qui concerne le devis, il s'élève à 61 161€ H.T. Le marché fera l'objet d'une mise en concurrence. Il faudra autoriser le maire afin de faire une demande de subvention auprès du département associé à l'Agence de l'Eau et parallèlement auprès de l'état pour la DETR

Il y a peu de chance que cela aboutisse conformément au courrier des services départementaux. **Des travaux peuvent être réalisés par anticipation si le Président du Conseil Départemental autorise le démarrage de ces travaux et surtout s'il s'engage a**

nous attribuer des subventions nécessaires en 2016/2017. Le montage peut se faire avec l'aide de l'ATD11.

En ce qui concerne les réseaux réalisés, pas de recours possible en l'état actuel. Il aurait fallu arrêter les travaux dès l'information de G2C sur l'erreur d'évaluation entre le réseau et la station. De plus, l'ATD11 nous a informé que contrairement au dire de l'agent territorial que Mr le maire avait eu précédemment, il y avait effectivement un plafond de 360 000€ pour les aides.

Il faut donc autoriser Mr le maire à effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental associé à l'Agence de l'eau et parallèlement à l'État avec la DETR et le soutien de l'ATD11.

Nb: Les travaux ne seront pas engagés sans courrier officiel de CD11

Vote à l'unanimité

7 – Attribution de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à un bureau d'étude.

Dans le cadre du groupement de commandes pour la révision et/ou l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et de cartes communales, **un appel d'offre (AO) a fait l'objet du marché 15-04 par la CCCLA.** Six bureaux d'étude ont répondu à cet AO :

- RURALIA étude foncière catalane de Montpellier (34)
- TOPOS 67201 Bernardswiller / élément cinq de Reims (51)
- Atelier sol et cité de Toulouse (31) / l'Artiflex d'Albi (81)
- G2C territoires de Toulouse (31) / SARL Atlas de Limoux (11) / Atelier E de Treilles (11) / SARL ECOTONE de Labège (31) / ECOSYS de Saint Nazaire (66)
- CITADIA conseil de Montauban (82) / EVEN conseil de Bordeaux (33)
- Jean-Louis Fulcrand/SARL Tournevire de Tarascon (13) / Thibaut Doucerain d'Aix en Provence (13) / SINERGIA de Montpellier (34)

Madame Josette CANALIS, qui représentait la commune à la commission AO, explique les différences dans les prestations attendues. Il y a des différences de plus de 10000€ entre certains bureaux d'études. Le bureau d'étude TOPOS 67201 Bernardswiller / élément cinq de Reims 51 est retenu pour les PLUS par la commission.

Il faut donc autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché ayant pour objet une révision partielle des documents d'urbanisme.

Vote à l'unanimité

8 – Projet d'achat d'une lame de déneigement et modification du tracteur pour adaptation.

Monsieur Christophe VAN ACCOLEYEN a fait savoir **qu'il ne renouvelait pas le contrat de déneigement par lettre en date du 12 novembre 2015.** Le motif avancé est l'état de son tracteur qui ne permet plus d'assurer ce genre de service en toutes sécurités.

Mr le maire propose que ce service soit fait par les employés communaux après formation. Il convient donc de modifier le tracteur en ajoutant un relevage à l'avant et en le renforçant avec une barre de liaison et une barre de poussée ainsi qu'un triangle d'adaptation pour les masses. La lame prévue est à fonctionnement hydraulique depuis la cabine du tracteur et permet de l'orienter afin d'assurer un travail adapté.

La formation devrait être effectuée sur Castelnaudary

Coût de l'opération est de 7835€ HT soit 9400€ TTC.

Vote à l'unanimité

9 – Confirmation de proposition de participation aux diverses commissions de la CCCLA

Suite aux différentes démissions aux seins de conseils municipaux, le président de la CCCLA nous demande de revoir les listes des membres siégeant aux différentes commissions intercommunales.

ECONOMIE	TOURISME	SERVICES AUX COMMUNES	CULTURE	ACTION SOCIALE	SERVICE A LA POPULATION	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ SCOT	FINANCES	HEME DE MUTUALISATION
x	Jean Gacquière	Patrick Chesnay	Patrick Chesnay	Josette Canalis	Michel Vandercamère	Patrick Chesnay	Michel Vandercamère	Patrick Chesnay

Accord pour cette proposition

10 – Questions et informations diverses

10.1 – *Périmètre de protection du captage de la Garrigue*

Par arrêté préfectoral n° ARS DT11-CES-2015-005 portant déclaration d'utilité publique autorisant l'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine, pour la production et la **distribution par réseau public autorise le prélèvement sur la source dite de La Garrigue.**

Cet arrêté a été envoyé à l'ensemble des agriculteurs concernés par le périmètre de protection.

Cet arrêté nous oblige à prendre des mesures pour la **protection immédiate et rapprochée**, l'aménagement du captage ainsi que des dispositions environnementales. Il s'agira de mettre en place **une clôture**.

La mise en conformité doit être réalisée **dans les 2 ans** afin de satisfaire aux exigences définies dans cet arrêté .Ce dossier sera à étudier courant 2016 par la commission des finances

10.2 – *Responsabilité du Maire dans le domaine des risques majeurs*

Les citoyens ont le droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. **Le maire (et les adjoints) doit assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.** Cela se traduit par le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que la pollutions de toute nature, tels que les incendie, les inondations, les éboulements de terre ou de rochers, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pouvoir d'urgence à toutes mesures d'assistance et de secours, voire de provoquer l'intervention supérieure.

L'information par le maire des administrés, relative aux risques majeurs est obligatoire, ainsi qu'en témoigne le jugement récent rendu à l'encontre du maire de la Faute-sur-Mer et de

son adjointe. La défaillance en matière d'information sur les risques majeurs est susceptible d'engager la responsabilité pénale du maire.

Le document concernant cette information sera mise en ligne sur le site internet.

10.3 – Carrière Socal/Cazal Labécède

Suite à un entretien avec monsieur Philippe CAZAL sur l'extension de la carrière en direction du nord/est, **la société Socal a déjà acquis un terrain qui appartenait à Monsieur Sébastien GOTTI . Monsieur Philippe CAZAL prévoit la location d'une parcelle appartenant à Madame Catherine VAN ACCOLEYEN.**

Compte tenu de la proximité et des risques de nuisance, **des transactions sont, à priori, en cours avec monsieur Chris THORPE.**

L'entreprise Socal s'engage à faire une présentation au conseil, dans un premier temps, courant décembre et à la population par la suite.

10.4 – Élections régionales

Rappel : les élections Régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015 de 8h à 18h. **Penser à donner vos disponibilités pour pouvoir le planning du bureau de vote (accesseurs d'accueil et de signatures) ainsi que le dépouillement.**

Un appel à la population va être fait pour participer à ces élections. Il semblerait qu'il y aurait 12 listes en compétition.

10.5 – Point sur les festivités de fin d'année et sujets divers

- **venue de Mr VIOLA et Mme HORTALA** (en relation vraisemblablement avec le projet d'assainissement) le 27/11 à 8h15
- repas des aînés le samedi 12 décembre 2015. **Pensez à vous inscrire rapidement si vous souhaitez y participer**
- **Vendredi 8 janvier 2016** vœux aux employés communaux en présence des conseillers
- **Samedi 9 ou 16 janvier 2016** vœux de la municipalité à la population
- Recensement du 21/01 au 20/02. Mme OULIBOU claire se propose comme agent recenseur. Compte tenu de sa connaissance de la commune et de son expérience **sa candidature est validée.**

Fin de séance à

Le secrétaire de séance

Olivier FERAUD

Le Maire

Patrick CHESNAY

Les Conseillers Municipaux présents.

